

Alternatives Economiques

www.alternatives-economiques.fr

NUMERO 294 BIS ■ SEPTEMBRE 2010

CFSI

50 ans

d'action collective
pour un développement
solidaire



DEMAIN A DÉJÀ COMMENCÉ **page 3** OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE : TOUT RESTE À FAIRE **page 4**
POUR EN FINIR AVEC LA FAIM **page 8** UN AUTRE MODÈLE AGRICOLE EST POSSIBLE **page 12**

Du champ à l'assiette, reconstruire la chaîne alimentaire



www.cfsi.asso.fr

La collection de référence pour comprendre les grandes questions économiques et sociales

jusqu'à
20 % de
réduction



De l'actionnariat solidaire à l'épargne salariale en passant par les produits d'épargne et de placement, le panorama complet pour placer utilement son argent et donner du sens à son épargne.



Comment la crise financière s'est-elle muée en crise économique ? Quelles menaces pèsent sur la reprise ? Ce hors-série poche propose une analyse approfondie de la crise et ouvre le débat sur ce que pourrait, ce que devrait être le monde d'après.



Revenus, éducation, emploi, santé, logement..., toutes les données clés pour connaître l'état des inégalités et des discriminations en France.



Face au défi écologique, comment l'économie doit-elle se transformer pour que l'humanité survive. L'histoire, les théories, les outils, et les réflexions des meilleurs spécialistes.



Ce hors-série poche passe au crible les pratiques sociales et environnementales des entreprises françaises du CAC 40. Il décrypte les principaux enjeux et rassemble les points de vue des meilleurs spécialistes.



Inégalités, valeur ajoutée, FMI, Taux d'intérêt... toute l'économie en 1 200 définitions. Une véritable encyclopédie de poche.

Vous pouvez également commander ces numéros en vous connectant sur notre site internet

www.alternatives-economiques.fr/vpc

OFFRE SPÉCIALE jusqu'à 20 % de réduction

☐ **Oui**, je souhaite profiter de votre offre spéciale, j'indique ci-dessous mon choix :

Réf.	Titres	Nbre d'ex.	Prix unitaire	Montant total
HSP 45	Les placements solidaires		9,50 €	
HSP 43B	La crise		9,50 €	
HSP 43	Les inégalités		9,50 €	
HS 83	L'économie durable		5,30 €	
HSP 41	La responsabilité sociale des entreprises		9,50 €	
HSP 40	L'économie de A à Z		12,50 €	
Total de votre commande				
Je commande 4 exemplaires ou plus : je bénéficie de 20 % de réduction que je déduis sur le montant total :				

V294b15

Je choisis de régler :

☐ par chèque bancaire ou CCP à l'ordre d'Alternatives Economiques

☐ par carte bancaire (CB, Visa, Eurocard) paiement sécurisé

n°
Indiquez les 3 derniers chiffres
expire fin / au dos de votre carte :

Frais de port offerts

Date et signature
(obligatoire si paiement par carte)

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Courriel :

Organisme, société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Merci d'envoyer votre commande accompagnée de votre règlement à Alternatives Economiques, Abonnements, 12, rue du Cap-Vert, 21800 Quétigny

Commandes par téléphone au 03 80 48 10 40 (paiement par CB)

Fondateur, conseiller de la rédaction : Denis Clerc

RÉDACTION : 28 rue du Sentier 75002 Paris

Tél. 01 44 88 28 90

Courriel : redaction@alternatives-economiques.fr

Pour joindre directement votre correspondant, composez

le 01 44 88 suivi des quatre chiffres entre parenthèses.

Directeur de la rédaction : Philippe Frémeaux (28 90)

Directeur adjoint de la rédaction : Thierry Pech (28 90)

Rédacteur en chef : Guillaume Duval (28 92)

Rédacteurs en chef adjoints : Sandra Moatti (95 36),
Christian Chavagneux (27 38)

Secrétaire général de la rédaction : Daniel Salles (28 98)

Macroéconomie : Christian Chavagneux, Sandra Moatti

Entreprise : Marc Chevallier (27 39), David Belliard (95 39)

Société : Laurent Jeanneau (95 38), Nairi Nahapétian (23 85).

Consommation : Claire Alet (23 86)

Travail, social : Camille Dorival (28 99)

International : Antoine de Ravignan (95 92)

Histoire : Gérard Vindt Livres : Christian Chavagneux (27 38)

Écrans : Igor Martinache Blog-éco : Gilles Raveaud

Agir, agenda : Manuel Domergue (95 91)

Ont également participé à ce numéro : Laurence Estival,

Anne d'Orgeval, Clémence Quaglio, Jean-Louis Vielajus

Secrétariat de rédaction, iconographie : Martine Dortée (27 37),

Nathalie Zemmour-Khorsi (28 96), Charlotte Chartan (95 37)

Relations extérieures, Association des lecteurs :

Véronique Orlandi (95 90), Hélène Creix (28 90)

Comité d'orientation : Jean-Joseph Boillot, Philippe Bonzom,

Jean-Pierre Chanteau, Christian Dufour, Christophe Fourrel, Daniel Lenoir,

Bruno Magliulo, Jacques Maire, Dominique Méda, Bernard Pecqueur,

Jean Pisani-Ferry, Dominique Pihon, Hugues Sibille, Pierre Volovitch

Rédaction Web : Manuel Domergue (95 91)

Développement Web : Romain Dortier

DIFFUSION, PROMOTION, PUBLICITÉ

28, rue du Sentier, 75002 Paris tél. 01 44 88 28 90

Directeur du développement : David Belliard (95 39)

Directrice commerciale : Hélène Reithier (27 33)

Chargée de promotion diffusion : Aïssata Seck (28 97),

Assistante marketing : Marianne Thibaut (58 81)

PUBLICITÉ : L'autre Régie

Directeur de régie : Jérémy Martinet (27 34)

Directeur de clientèle : Nicolas Chabret (27 35)

Chef de publicité : Anne Pichonnet (28 93)

L'autre régie

ABONNEMENTS, FABRICATION

12, rue du Cap-Vert, 21800 Quétigny

Tél. 03 80 48 10 25 - Fax 03 80 48 10 34

Abonnements : Delphine Dorey (chef de service),

Courriel : abonnements@alternatives-economiques.fr

Directeur administratif et financier : François Colas

Comptabilité : Zineb Hemairia, Odile Villard

Rédactrices/graphistes : Odile Al Daghistani,

Isabelle Alexandre, Marie-July Berthelier, Christine Martin

Conception graphique : Rampazzo.com (Paris)

Photo couverture : IRD

Imprimerie : Bialec, Nancy

Edité par Scop-SA Alternatives Economiques.

RC 84 B 221 Dijon, Siret 330 394 479 00043.

Le capital est partagé principalement entre les salariés de la

l'Association Alternatives Economiques et la Société civile des lecteurs

d'Alternatives Economiques.

Directeur de la publication : Philippe Frémeaux

CPPAP 0314 I 84446

ISSN 0247-3739

Dépôt légal à parution

Imprimé en France/Printed in France

© Alternatives Economiques. Toute reproduction, même partielle, des textes, infographies et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction. Toute copie destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie (CFC) : 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70, fax : 01 46 34 67 19.

Ce numéro a été réalisé par Alternatives Economiques pour le compte du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI).



Demain a déjà commencé

Un milliard de personnes, dont une grande majorité de ruraux, souffrent aujourd'hui de la faim. Les décennies antérieures n'ont pas apporté, loin s'en faut, les progrès attendus dans la lutte contre la malnutrition.

Revenons en arrière. Les années 1950 et 1960 sont celles des décolonisations, formidable espoir pour les jeunes nations, mais aussi les années de la « guerre froide » : la lutte contre le fléau de la faim est motivée, certes, par la générosité des pays les plus riches, mais aussi par leur crainte de voir les affamés séduits par les sirènes communistes... Au cours des années 1980, le « péril rouge » s'affaiblissant, l'aide au développement perd donc de son utilité géopolitique. On peut alors exiger des États du Sud une cure drastique d'amaigrissement – l'ajustement structurel – et, notamment, démanteler les services publics à l'agriculture et les soutiens à ce secteur.

La chute du mur de Berlin, en 1989, ouvre en grand les portes du commerce international au vent de la libéralisation : les produits agricoles et alimentaires n'y échappent pas. Au nom des avantages comparatifs, on choisit de nourrir les urbains pauvres, notamment en Afrique, par les surplus de production des pays riches. La chute de l'aide au développement pour l'agriculture se poursuit de façon catastrophique.

En 2000, les Nations unies s'engagent pour les Objectifs du millénaire pour le développement, afin de remobiliser les pays riches contre la pauvreté et ses conséquences. Le premier objectif se propose de réduire de moitié, en quinze ans, l'incidence de la pauvreté et de la faim. Il était prévu que l'objectif de réduction de la faim soit atteint de façon volontaire, sans que soit envisagée la mise en place d'un

véritable droit à l'alimentation juridique-ment contraignant. Aux deux tiers de la période, l'insuffisance des résultats obtenus devrait inciter à réviser ce choix.

D'autant plus que, depuis quelques années déjà, est née l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont le but est de libéraliser, encore et toujours, les échanges commerciaux. Cette libéralisation ne profite qu'à ceux qui peuvent spéculer, comme l'a montré la crise alimentaire de 2007-2008 : la faiblesse des stocks, la hausse du coût de l'énergie et les sécheresses conjoncturelles ont provoqué une flambée sans précédent des



“
L'élimination de la faim
est directement
et intimement liée
au devenir du monde
rural, des paysans
et de l'agriculture”

prix des produits alimentaires de base. Les émeutes de la faim dans les villes de nombreux pays du Sud ont été brutales, mais leur souvenir s'est rapidement estompé derrière la crise financière touchant les pays riches.

Et demain ? Demain a déjà commencé, avec un gigantesque Monopoly mondial où les plus forts s'accaparent des terres dans un certain nombre de pays pauvres, soit pour (sur)alimenter les plus riches, soit pour produire les agrocarburants nécessaires à nos automobiles. En réalité, l'élimination de la faim est directement et intimement liée au devenir du monde rural, des paysans et de l'agriculture. Nul autre impératif ou calcul ne devrait venir brouiller le tableau. Seules des politiques cohérentes en faveur du droit à l'alimentation viendront à bout de ce fléau. ■

Jean-Louis Vielajus,

délégué général du Comité français
pour la solidarité internationale

Du 20 au 22 septembre dernier, à New York, les dirigeants de la planète ont tiré le bilan des avancées des Objectifs du millénaire fixés pour 2015. Des résultats plus que mitigés.



Riziculture en Thaïlande. Pour lutter contre la pauvreté, il faut d'abord investir dans l'agriculture.

Objectifs du millénaire : tout reste à faire

Rendez-vous planétaire à New York. Du 20 au 22 septembre, les dirigeants du monde se sont retrouvés aux Nations unies pour un « Sommet contre la pauvreté ». A cinq ans de la date butoir fixée à 2015 par l'ONU, il s'agissait de faire un état des lieux des avancées (et des retards) dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ces objectifs visent à lutter contre la pauvreté dans le monde : réduire de moitié la part de la population dont le revenu est inférieur à

1,25 dollar, diviser par deux la proportion de ceux qui souffrent de la faim, universaliser l'accès à l'école primaire, etc.

C'est en septembre 2000, lors du Sommet du millénaire, que 147 chefs d'Etat se sont engagés sur ces OMD. Pour la première fois, la communauté internationale se fixait des objectifs pour le développement non seulement chiffrés, mais aussi assortis d'une échéance : 2015. Ce qui représentait une rupture après cinquante ans de déclarations de bonnes intentions.

Pourquoi cet engagement du millénaire ? Parce que l'aide au développement s'était essouffée au cours des années 1990 : le constat que leurs aides n'avaient pas entraîné de croissance notable dans les pays pauvres avait nourri chez les donateurs une certaine fatigue. L'ONU a donc voulu enrayer cette tendance en lançant ces Objectifs. « *Les OMD ont eu le mérite de mobiliser les dirigeants sur le développement. Aujourd'hui, c'est la seule référence consensuelle qui existe sur le sujet entre les Etats* », souligne

Nathalie Péré-Marzano, déléguée générale du Crid et porte-parole de l'AMCP, l'Action mondiale contre la pauvreté. Autre point positif : « *Les OMD ont permis de revenir sur la dimension sociale du développement et d'aider à reconstruire les services sociaux qui avaient été dévastés par les programmes d'ajustement structurel* », explique Serge Michailof, consultant et professeur à Sciences-Po (1). Au début des années 2000, un grand nombre de pays pauvres étaient en effet exsangues, du fait des douloureuses cures d'austérité imposées par leur endettement et exigées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) en contrepartie de leurs prêts.

Des programmes au détriment de la croissance

« *Cependant, avec les OMD, on a eu tendance à se focaliser sur la santé et l'éducation, au détriment de la croissance. On a mis en place des mécanismes d'aide qui accroissent la dépendance des pays du Sud. On ne les aide pas à créer la richesse qui permettrait de soutenir ces actions sociales de manière*

Au final, sur les huit Objectifs du millénaire, seule la cible 1 du premier objectif, relatif à la pauvreté, devrait être atteinte en 2015

pérenne », poursuit Serge Michailof. Car l'aide ne fait pas tout. Encore faut-il que soient réunies les conditions économiques et politiques d'une croissance durable.

De plus, si les objectifs chiffrés des OMD ont l'avantage de définir des buts, ils ont pour inconvénient de focaliser l'attention sur des statistiques qui masquent les réalités de terrain. Par exemple, l'objectif d'un enseignement universel en 2015 ne sera pas atteint. Cependant, le taux de scolarisation dans le primaire dans les régions en développement est passé de 82 % en 1999 à 89 % en 2008. On pourrait s'en réjouir. On pourrait également être satisfait de la hausse du taux de scolarisation de 18 points, sur la même période, en Afrique subsaharienne, la région la plus en retard. Mais cette hausse impressionnante a été réalisée au prix d'un recrutement massif de professeurs non qualifiés et sous-payés, qui se

retrouvent face à des classes surchargées. Au détriment de la qualité de l'enseignement.

Une réduction de la pauvreté en trompe-l'œil

Même l'avancée la plus notable (la réduction de la pauvreté) est à relativiser. L'objectif était de faire passer la proportion de personnes vivant en dessous du seuil international de pauvreté (*) dans les pays en développement de 42 % en 1990 (1,8 milliard de personnes) à 21 % en 2015. « *Cet objectif est en passe d'être atteint. Même si la crise a ralenti le rythme* », a affirmé Fabrice Ferrier, coordinateur pour la France de la Campagne du millénaire des Nations unies, lors de la conférence organisée à l'occasion de la publication du rapport sur les OMD du secrétaire général de l'ONU en juin dernier (2). Cependant, la réduction globale de la pauvreté est essentiellement imputable à la croissance des pays émergents, plus particulièrement de la Chine et de l'Inde. Le taux de pauvreté chinois devrait tomber à 5 % d'ici à 2015. Quant à celui de l'Inde, il devrait passer de 51 % en 1990 à 24 % en 2015. En revanche, plusieurs

régions ne devraient pas atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté fixé par les OMD : l'Afrique subsaharienne, le

Moyen-Orient et certains pays du Golfe, d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.

Au-delà de ces écarts entre pays, la Banque mondiale constate que la crise a ralenti la diminution du nombre de pauvres. Elle estime que plus de 50 millions de personnes qui auraient pu échapper à l'extrême pauvreté demeurent aujourd'hui dans cette situation du fait des répercussions au Sud de la crise financière. Enfin, ces évaluations se cantonnent à la mesure de l'(extrême) pauvreté monétaire, c'est-à-dire au revenu disponible. Elles ne prennent pas en compte les conditions de vie (réseau social, solidarité familiale, etc.) des personnes, qui peuvent influencer le niveau de pauvreté et les inégalités. « *La crise, en maintenant des millions de personnes dans la pauvreté, a creusé les inégalités, tant entre régions qu'au sein des pays. Or les OMD ne traitent pas*

Les huit Objectifs du millénaire pour le développement

- 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim.
- 2 : assurer l'éducation primaire pour tous.
- 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- 4 : réduire la mortalité infantile.
- 5 : améliorer la santé maternelle.
- 6 : combattre le VIH-sida, le paludisme et d'autres maladies.
- 7 : assurer un environnement durable.
- 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Ces 8 objectifs se déclinent en 21 cibles, évaluées par 60 indicateurs statistiques.

Pour en savoir plus : liste des cibles et indicateurs sur <http://omd2015.fr/?p=138>

de la question des inégalités », analyse Nathalie Péré-Marzano.

Un nombre record de sous-alimentés

Qui dit pauvreté, dit souvent faim. Car la sous-alimentation (*) ne résulte pas d'une pénurie de nourriture, sauf situation exceptionnelle. Elle est essentiellement la conséquence de la pauvreté. Concernant la faim, l'objectif fixé par les OMD est loin d'être atteint. Il posait comme but de « *réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim* ». En 1990, selon les Nations unies, cette proportion était de 20 %. Elle a certes diminué jusqu'en 2000-2002, pour atteindre 16 %, mais a stagné jusqu'en 2007 pour remonter à partir de 2008, année de la crise alimentaire due à la hausse des prix des denrées alimentaires.

La crise financière et économique qui a suivi n'a pas arrangé les choses. Elle a grossi les rangs des personnes au chômage ou contraintes à des emplois précaires. Résultat : l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que 1,02 milliard de personnes étaient sous-alimentées en 2009. C'est le chiffre le plus élevé depuis que l'on dispose de statistiques. Les régions

*** Seuil international de pauvreté** : seuil en dessous duquel une personne est considérée comme pauvre. Il est fixé à 1,25 dollar par jour. Mais pour tenir compte des disparités nationales de pouvoir d'achat, la proportion de la population vivant en dessous de ce seuil est évaluée en parité de pouvoir d'achat.

*** Sous-alimentation** : situation dans laquelle l'apport calorique est inférieur aux besoins énergétiques alimentaires minimaux, c'est-à-dire à la quantité d'énergie nécessaire à la pratique d'une activité légère et au poids minimum acceptable pour une taille donnée, selon la FAO.

(1) Serge Michailof a publié *Notre maison brûle au Sud. Que peut faire l'aide au développement ?*, éd. Fayard, 2010.

(2) Rapport 2010 sur les OMD des Nations unies disponible sur www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/report2010.pdf

les plus touchées sont l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud (Inde, Bangladesh, Pakistan, Afghanistan...). Seule l'Asie du Sud-Est pourrait atteindre l'objectif en 2015, grâce à une réduction de la faim en Chine.

Le spectre de la crise alimentaire

« *Le spectre d'une nouvelle crise alimentaire n'a pas disparu* », affirme Bénédicte Hermelin, directrice du Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret). Car si les prix des denrées alimentaires sont redescendus, ils restent plus élevés qu'avant 2008. Et les perspectives ne sont pas bonnes : selon la FAO et l'OCDE (3), les prix des matières premières agricoles (céréales, lait...) seront en moyenne plus élevés pendant la prochaine décennie que durant celle ayant précédé la flambée des prix de 2007-2008. La faute notamment à la spéculation sur les prix de ces matières premières, également source de volatilité. Mais aussi à cause d'une concurrence accrue entre usage alimentaire et usage énergétique des terres agricoles cultivées. Ainsi, l'OCDE et la FAO prévoient que la production d'éthanol (un agrocarburant) – à partir de betterave, de maïs et de canne à sucre – devrait doubler d'ici à 2019.

Parallèlement, des pays comme la Chine, le Japon ou la Corée du Sud achètent ou louent de plus en plus de terres agricoles dans des pays du Sud, afin d'assurer l'approvisionnement alimentaire de leur propre population, au détriment des populations locales. Enfin, d'après la FAO, les pays en développement pourraient connaître un déclin de 9 % à 21 % de leur productivité agricole potentielle totale d'ici à 2050 à cause du réchauffement de la planète (sécheresse et inondations notamment).

Au final, sur les huit Objectifs du millénaire, seule la cible un du premier, relative à la pauvreté, devrait être atteinte en 2015, dans les limites décrites plus haut. L'OMD ayant fait le moins de progrès est celui qui vise l'amélioration de la santé maternelle. Selon l'Organisation mondiale de la santé (4), 500 000 femmes meurent chaque année pendant une grossesse ou un accouchement, dont 99 % dans

les pays en développement. En dépit de quelques avancées, 55 % des femmes d'Asie du Sud et 54 % de celles d'Afrique subsaharienne accouchaient sans la présence de personnel qualifié en 2008. La santé maternelle (et infantile) a d'ailleurs été un des thèmes du G8 qui s'est tenu à Toronto en juin dernier. Les chefs d'Etat ont décidé de débloquer 5 milliards de dollars additionnels sur cinq ans. Mais encore faut-il qu'ils tiennent promesse.

Une aide insuffisante

Car la liste des engagements non honorés s'allonge (5) et l'aide demeure insuffisante. Cette dernière a certes crû de 34 % entre 2004 et 2010 de la part des pays de l'OCDE, mais elle ne dépasse pas 0,32 % de leur produit intérieur brut (PIB) cette année. Cette progression ne représente que 27 des 48 milliards de dollars d'aide additionnelle promise pour 2010 lors du G8 de Gleneagles en

L'Union européenne reprend d'une main ce qu'elle donne de l'autre

2005. Ces 48 milliards restaient eux-mêmes bien en deçà des 185 milliards de dollars jugés nécessaires pour atteindre les OMD (soit 0,54 % du PIB des pays riches), selon les estimations de l'économiste Jeffrey Sachs, réalisées en 2005 pour les Nations unies. Parallèlement, quinze membres de l'Union européenne s'étaient engagés à porter leur aide individuelle à 0,51 % de leur PIB (6). Or certains n'y parviennent pas, comme la France, qui, malgré des efforts ces dernières années, n'atteint que 0,46 % de son PIB en 2009.

C'est que la crise a eu raison des bonnes paroles. D'une part, comme les engagements sont établis en pourcentage du PIB, une baisse de celui-ci ampute mécaniquement l'aide publique au développement. D'autre part, plusieurs pays ont revu à la baisse leur niveau d'aide. Notamment la France, l'Allemagne et l'Italie. Pour Coordination Sud, la coordination des ONG françaises de solidarité internationale, les arbitrages budgétaires français se font toujours en défaveur de l'aide publique au développement. Or il s'agit de choix politiques, puisque

le Royaume-Uni a suivi le chemin inverse. Même dans le cadre de son budget de rigueur, il a maintenu le niveau de son aide, pourtant élevé.

Face à l'insuffisance de l'aide et devant l'urgence de la situation, aggravée par la nécessité de trouver des financements supplémentaires pour faire face au changement climatique, la question des financements innovants est régulièrement mise sur le tapis. A l'instar de la taxe sur les billets d'avion, qui a rapporté 2 milliards d'euros depuis son instauration en 2006. Une taxe sur les transactions financières, prônée par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel lors du dernier G20 de Toronto, et soutenue par les ONG, fait partie des projets à l'étude. Mais elle ne devrait pas être lancée avant le G20 accueilli en France en novembre 2011. Une telle taxe aurait pour avantage de stabiliser les ressources, indépendamment du bon vouloir des Etats.

Car pour le moment, en matière d'aide, chaque pays est maître du montant et du contenu. Ainsi, en ce qui concerne la France, il faut distinguer dans la somme totale ce qui relève de l'aide réelle et ce qui relève d'artifices financiers. La France inclut dans son aide publique au développement des annulations de dettes et des dépenses qui ne profitent pas aux populations pauvres, telles que l'accueil d'étudiants étrangers ou l'assistance technique par du personnel expatrié. Au total, Coordination Sud considère que l'aide « réelle » de la France entre 2002 et 2008 ne représentait que 57 % en moyenne de l'aide officielle (7).

La qualité laisse à désirer

Au-delà de la quantité, il faut veiller à la qualité de l'aide. Les ONG françaises prônent ainsi l'appropriation par les pouvoirs publics et la société civile au Sud des mécanismes de distribution et d'utilisation de l'aide. Ainsi que leur implication dans la définition des politiques qu'elle est censée financer. « *Les bénéficiaires devraient pouvoir se saisir de la façon de parvenir aux OMD* », affirme Pascal Erard, responsable du plaidoyer au CFSI.

En termes de qualité, il est aussi nécessaire de repenser l'orientation de l'aide. « *L'aide me paraît trop orientée vers les dimensions dites "sociales", et cela risque de compromettre l'avenir* », estime Jean-Michel Severino, inspecteur

*** Accord de partenariat économique (APE) :** accord par lequel les anciennes colonies doivent ouvrir 80 % de leur marché à l'Union européenne, en échange d'un accès préférentiel au marché européen pour leurs exportations. Auparavant, ces préférences étaient accordées sans contrepartie.

général des Finances et ancien directeur de l'Agence française de développement (AFD). « Aujourd'hui, nous observons des dynamiques de croissance forte en Afrique au sud du Sahara. Il est crucial de les soutenir pour qu'elles soient durables », poursuit-il (8). Comment ? Notamment en épaulant l'économie informelle, qui représente la moitié des emplois urbains en Afrique. En aidant à la construction ou à la reconstruction d'appareils d'Etat capables de recouvrer les taxes pour ensuite financer les services sociaux. Ce qui passe également par une lutte efficace contre la corruption. Et un soutien aux investissements dans l'agriculture.

La priorité agricole

« C'est d'abord en s'attaquant à l'agriculture qu'on résoudra le gros du problème de la pauvreté », ajoute Serge Michailof. Les trois quarts des pauvres de la planète vivent en effet en milieu rural et dépendent de l'agriculture. Paradoxalement, les petits producteurs représentent 80 % des personnes sous-alimentées. Or les budgets destinés à l'agriculture sont trop faibles. En Afrique subsaharienne, rares sont les pays qui y consacrent plus de 4 % de leur budget national. Et la part de l'aide publique mondiale au développement destinée à ce secteur a chuté de 17 % à 3,8 % entre 1980 et 2005. « Investir dans l'agriculture, ce serait donner aux paysans accès à une formation, au crédit, à des intrants de qualité et à des semences adaptées aux conditions locales », explique Bénédicte Hermelin.

« Mais rien ne sert d'investir dans l'agriculture si l'on poursuit par ailleurs la libéralisation des marchés agricoles », rappelle-t-elle. Car l'ouverture des frontières, préconisée par les organisations internationales, dont l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a été défavorable aux petits producteurs. Leurs produits ont été concurrencés par des importations moins onéreuses, puisque bénéficiant de coûts de production plus favorables ou de subventions.

Or, aujourd'hui, dans le domaine agricole, l'Union européenne continue à subventionner, directement ou indirectement, ses exportations. Tout en faisant pression sur ses « clients » du Sud pour qu'ils réduisent leurs protections commerciales dans le



cadre d'accords de partenariat économique (*). Ce qui revient plus ou moins à reprendre d'une main ce qui est donné de l'autre, dans l'agriculture comme dans d'autres domaines.

« Les enjeux de mise en cohérence des politiques sont au moins aussi importants que le montant de l'aide, constate Pascal Erard. Il faudrait donner la possibilité aux pays du Sud de protéger certaines productions nationales et de choisir quels sont les produits qui sont ouverts aux importations » (9). Il s'agirait donc de donner davantage de pouvoir de décision aux acteurs des pays en développement et, par conséquent, de s'éloigner d'une approche caritative. Car sortir de la pauvreté, ce n'est pas seulement en finir avec l'indigence. C'est aussi avoir des droits économiques, sociaux,

Marché de Gaoua (Burkina Faso). Les petits producteurs ont fait les frais de la libéralisation des marchés.

culturels et politiques. Et la capacité de prendre en main les conditions de son avenir. ■

Claire Alet

(3) Voir « Perspectives agricoles 2010-2019 » sur www.oecd.org

(4) Rapport « Les femmes et la santé » sur www.who.int/gender/women_health_report/fr/index.html Voir également la campagne associative www.santepour toutes.org

(5) Voir « Aide au Sud : le compte n'y est pas », *Alternatives Économiques* n° 292, juin 2010, disponible dans nos archives en ligne.

(6) Voir le rapport AidWatch de la fédération européenne d'ONG Concorde sur www.concordeurope.org

(7) Voir www.coordinationsud.org/APD-relle-francaise

(8) Voir le dossier « Comment mieux aider le Sud ? », *Alternatives Internationales* n° 47, juin 2010, disponible dans nos archives en ligne.

(9) Voir « Pour des politiques européennes cohérentes avec la réduction de la faim dans le monde », CFSI, accessible sur www.cfsi.asso.fr/upload/brochure%20PE_BasDef_1.pdf

De nombreux leviers pourraient être mobilisés pour lutter contre la faim. A condition que les bailleurs de fonds et les pays en développement accompagnent le mouvement.

Pour en finir avec la faim

Sans attendre 2015, quand la communauté internationale dressera le bilan final de ses Objectifs du millénaire, il est d'ores et déjà clair que l'humanité n'aura pas réussi, à cette échéance, à « réduire de moitié, par rapport à 1990, le nombre de personnes souffrant de malnutrition » (objectif n° 1). « Pourtant, les moyens de vaincre la faim existent, rappelle Yves Berthelot, président du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). La faim ne s'explique pas par un manque de nourriture au niveau mondial, mais par l'incapacité d'une partie de la population à y accéder,

faute de revenus suffisants. Au premier rang d'entre eux se trouvent les petits paysans des pays en développement – qui représentent 80 % des victimes de la faim – et les habitants sans ressources des grandes métropoles du Sud, dont la plupart sont des anciens paysans qui ont dû quitter leurs terres. »

S'attaquer à la faim suppose donc de s'intéresser en premier lieu aux paysans des pays en développement. Leurs difficultés sont dues principalement à la faible compétitivité de leurs productions, concurrencées par des importations de pays qui subventionnent leur agriculture ou qui bénéficient de conditions plus avantageuses (grandes exploitations extensives employant peu de main-d'œuvre, fort taux de mécanisation,

investissements des pouvoirs publics...). La libéralisation des échanges, à l'œuvre depuis le milieu des années 1990, les a en effet privés de débouchés et empêchés de retirer de leurs activités les ressources nécessaires pour réaliser les investissements afin de moderniser leurs exploitations. Résultat : même quand le rapport de force leur est plus favorable (les prix mondiaux aujourd'hui assagis par rapport à la flambée de 2008 restent supérieurs à ceux du début des années 2000, renchérissant les prix des produits importés), ils parviennent rarement à en tirer parti. Faute d'accès au crédit, à la terre et à des moyens de production plus efficaces que la seule force de leurs bras, il leur est en effet difficile d'accroître rapidement l'offre lo-

Culture d'oignons au Burkina Faso. S'attaquer à la faim suppose, en premier lieu, de s'intéresser aux paysans des pays en développement.



cale afin de satisfaire les besoins des ménages. Une offre qui n'est, par ailleurs, pas facile à diriger vers les consommateurs des villes faute d'infrastructures, notamment de routes en bon état.

Un besoin d'investissements

Les petits paysans des pays du Sud comme les consommateurs urbains les plus vulnérables paient en réalité les conséquences du sous-investissement dans le secteur agricole depuis plusieurs décennies, dont sont responsables les gouvernements nationaux et les bailleurs de fonds internationaux. En raison du poids de leur dette, ces pays ont été contraints à partir du milieu des années 1980, sous la pression du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, de couper dans leurs dépenses publiques et d'abaisser leurs droits de douane. Les gouvernements ont d'autant moins résisté aux injonctions de ces institutions que le recours aux importations était un moyen de nourrir à bas prix des villes en plein essor démographique. Et d'y prévenir, à l'heure des politiques d'austérité, les troubles sociaux. « Depuis les années 1980, on a trop souvent vu les gouvernements sacrifier leur intérêt de long terme à bâtir un secteur agricole robuste, au profit de leur souci de court terme d'importer de la nourriture à des prix artificiellement bas, car soutenus par des subsides des pays de l'OCDE », dénonce Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation.

L'explosion des cours de 2008 et ses impacts sociaux ont ainsi dramatiquement mis en évidence le danger de faire reposer les besoins alimentaires

Répondre au problème de la faim suppose de laisser aux Etats la possibilité de subvenir eux-mêmes aux besoins de leur population

des populations sur le seul marché mondial. Les leçons de cette crise ont été tirées et un consensus international a depuis vu le jour : il reconnaît la nécessité pour les pays du Sud les plus sensibles aux fluctuations des prix internationaux de renforcer leur secteur agricole. Car à court terme, la planète n'est pas à l'abri de nouvelles crises, comme vient encore de le rappeler l'effet des incendies en Russie sur les

Des investissements au détriment de la sécurité alimentaire

L'intérêt d'entreprises ou d'Etats qui, depuis la crise de 2008, rachètent des terres agricoles dans les pays du Sud pour assurer leur propre sécurité alimentaire, développer des cultures énergétiques (agro-carburants) ou destinées à des usages industriels (huile de palme) afin de répondre à la demande mondiale, a fait naître des inquiétudes. Selon un rapport récent du Centre d'analyse stratégique (1), de 2006 à 2009, entre 15 et 20 millions d'hectares, essentiellement situés

dans les pays en développement, ont été concernés, soit l'équivalent de la surface agricole utile de la France. La plus grande opacité règne sur ces transactions. Cet accaparement de terres, souvent les plus fertiles, risque pourtant de compromettre la sécurité alimentaire des pays d'accueil, l'essentiel des récoltes étant destiné aux pays exploitant ces terres ou au marché mondial.

Ces rachats créent de nouvelles tensions : conflits avec les paysans traditionnels pour

l'accès à l'eau, expropriations... Dans son rapport sur les investissements étrangers publié en septembre 2009 (2), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) insistait d'ailleurs pour que cette politique ne se fasse pas au détriment des agriculteurs locaux. ■

(1) « Les cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement », Centre d'analyse stratégique, juin 2010.

(2) « World Investment Report. Transnational Corporations, Agricultural Production and Development », Cnuced, septembre 2009.

marchés mondiaux du blé. A plus long terme, ni l'augmentation de la production dans les pays du Nord, où les marges de manœuvre sont limitées (manque de terres disponibles, plafonnement des rendements...), ni le recours aux importations ne seront susceptibles, en 2050, de nourrir 9 milliards d'habitants, dont la plupart seront dans les pays du Sud.

Répondre au problème de la faim suppose donc de laisser aux Etats la possibilité de subvenir eux-mêmes aux besoins de leur population. Martelant d'une conférence internationale à l'autre cette nouvelle orientation, les bailleurs de fonds mettent depuis deux ans sur la table des milliards de dollars pour aider les Etats concernés à réinjecter des fonds dans un secteur de nouveau jugé prioritaire. « Sur le terrain pourtant, la situation évolue peu. On est dans la rhétorique », pointe Arlène Alpha, responsable du pôle « politiques publiques

l'aide accordée par les pays riches aux pays en développement dans le domaine agricole devait rapidement renouer avec les taux des années 1970, quand elle représentait 17 % des montants, contre 5 % seulement aujourd'hui.

Une aide plus importante et mieux ciblée

« Outre le montant de l'aide, il est également urgent de revoir son affectation, plaide Jean-Denis Crola, chargé de ces questions à Oxfam France. Au cours de ces dernières années, les prêts ont pris le pas sur les dons dans l'aide apportée par la France à l'agriculture des pays en développement. Paris avantage les investissements dans les infrastructures, certes nécessaires, mais néglige l'appui aux organisations paysannes. Les Etats les plus pauvres ne répondant pas, par ailleurs, aux conditions pour bénéficier de prêts, ceux-ci sont avant tout dirigés vers les pays à revenus intermédiaires. » Les organisations non gouvernementales (ONG) dénoncent également l'absence de synergies entre les bailleurs de fonds, chacun subventionnant ses propres programmes sans concertation avec les gouvernements locaux et les organisations paysannes, entraînant un énorme gaspillage.

Augmenter l'aide publique à l'agriculture dans les pays en développement ou revoir l'affectation des moyens alloués sont d'autant plus nécessaires que ces fonds internationaux ont un rôle majeur à jouer pour moderniser et accroître la production agricole. Au Niger, les financements extérieurs



➤ représentent ainsi 91 % des moyens consacrés à l'agriculture. Au Ghana, leur contribution frôle les 70 %. Ces financements permettent de compenser les faibles deniers dépensés par les pays en développement eux-mêmes pour financer le secteur. Contrairement aux engagements pris, seule une poignée d'entre eux – Ethiopie, Madagascar, Mali, Sénégal... – a décidé d'affecter 10 % de leur budget au secteur agricole, quand la moyenne sur le continent n'est que de 4,5 %.

Les Etats mettent en avant le manque de moyens pour justifier cette situation. Toutefois, les conditions imposées par le FMI et la Banque mondiale en contrepartie de leurs soutiens n'empêchent pas de faire des arbitrages sur la répartition des dépenses publiques. Les Etats doivent également lutter contre la corruption et l'évasion de capitaux. Selon un rapport du Global Financial

Integrity, un *think tank* américain spécialisé sur le sujet, la fuite illicite des capitaux aurait coûté 854 milliards de dollars à l'Afrique entre 1970 et 2008, plus de deux fois l'aide publique au développement accordée au continent sur la même période. Et encore s'agit-il d'une estimation basse, fondée sur des données du FMI et de la Banque mondiale qui ne permettent pas de mesurer d'importants flux à destination des paradis fiscaux.

Des marges de manœuvre sous-utilisées

Côté recettes fiscales, les Etats sous-utilisent les instruments dont ils disposent pour accroître leurs ressources. Dans un contexte de compétition pour attirer des investisseurs étrangers, la plupart des pays en développement accordent, au contraire, aux entreprises des exonérations représentant un manque à gagner considérable pour leurs finances publiques. Ayant calculé que ces cadeaux fiscaux représentaient 4 % de son produit intérieur brut (PIB),

le Maroc a choisi de changer son fusil d'épaule, tandis que d'autres pays africains, comme le Sénégal, ont engagé une réflexion sur ce sujet. De plus, s'il ne s'agit pas de refuser les investissements privés, encore faut-il que ceux-ci profitent aux pays en développement. Or l'opacité règne sur les flux financiers opérés par les multinationales, qui utilisent leurs multiples filiales pour placer leurs bénéfices là où ils sont le moins taxés.

Pour accroître leurs recettes budgétaires, les pays en développement pourraient par ailleurs relever leurs tarifs douaniers, lesquels s'avèrent souvent inférieurs aux plafonds fixés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ! Cette décision entraînerait une protection accrue de leurs frontières et favoriserait le développement de leur production agricole à l'abri de la concurrence internationale. C'est un préalable à la mise en place de véritables politiques agricoles reposant sur des aides publiques destinées à encourager le développement de la production, la formation et l'accompagnement des producteurs, la constitution de stocks pour atténuer les fluctuations des cours, ou encore l'adoption de lois foncières garantissant aux petits producteurs un accès à la terre. Ces chemins sont déjà suivis avec succès par l'Union européenne, les Etats-Unis ou encore la Corée du Sud pour assurer la sécurité alimentaire de leurs populations.

Le droit au-dessus du commerce

Aucun pays en développement n'a par ailleurs activé la procédure de sauvegarde prévue par l'OMC en cas de crise. « Les gouvernements devraient pourtant être attentifs à ne pas accepter de s'obliger à limiter les tarifs à l'importation ou les tarifs à l'exportation si ceci risque d'affecter les groupes les plus vulnérables de la population, qu'il s'agisse des petits paysans peu compétitifs par rapport aux produits importés, ou qu'il s'agisse des pauvres urbains. La libéralisation commerciale en matière agricole favorise, par définition, les producteurs les plus compétitifs. Or ce sont les autres, les petits paysans, qui sont les principales victimes de la faim aujourd'hui », remarque Olivier De Schutter, plaidant pour une plus forte régulation.

Les pays en développement commenceraient-ils à en prendre conscience ?

Sac de riz importé des Etats-Unis au Sénégal. Pour développer leurs productions agricoles, les pays du Sud pourraient relever leurs tarifs douaniers.



Des devoirs et des obligations

Le droit à l'alimentation inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme a été précisé par des directives volontaires de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) datant de 2004. Il comprend des devoirs, aux premiers rangs desquels l'obligation pour les Etats de mettre tout en

œuvre pour assurer la satisfaction des besoins alimentaires des populations. Les Etats doivent ainsi s'abstenir de prendre des mesures portant atteinte à ce droit, veiller à ce qu'aucun citoyen n'en soit privé par un tiers – ce qui suppose des compensations pour les paysans en cas d'expropriation – et lui donner effet en distribuant une aide ali-

mentaire ou en appuyant le développement de l'agriculture locale. Ce droit s'applique aussi aux pays étrangers, qui ne doivent pas, par leurs actions, porter atteinte au droit des populations à se nourrir. Les populations qui seraient victimes de la violation de ce droit sont, quant à elles, encouragées à porter plainte devant les tribunaux. ■



En négociations depuis cinq ans, les accords de partenariat économique (APE) lancés par l'Union européenne et les pays Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) sont dans l'impasse.

L'Union européenne fait du développement de l'agriculture des pays en développement une de ses priorités, mais elle contourne cet objectif quand ses intérêts sont en jeu

Les Etats du Sud refusent de réduire de 80 % leurs droits de douane pour favoriser les importations des Vingt-Sept en échange de la possibilité d'accéder librement au marché du Vieux Continent, arguant que les demandes de l'Union vont au-delà des engagements pris à l'OMC. Regroupées au sein de Concord, les organisations de solidarité internationale européennes ont d'ailleurs montré du doigt l'incohérence des

Culture de la pomme de terre en Equateur. Pour éradiquer la faim, la part de l'aide aux pays du Sud dans le domaine agricole doit renouer avec les taux des années 1970, soit 17 % des montants, contre 5 % aujourd'hui.

politiques européennes, soulignant « le fossé entre les intentions et la réalité ». Tout se passe comme si l'Europe reprenait d'une main ce qu'elle donne de l'autre : faisant du développement de l'agriculture des pays en développement une de ses priorités, elle contourne cet objectif quand ses intérêts sont en jeu. Souhaitant, par exemple, s'affirmer davantage comme une puissance exportatrice de produits agricoles sur les marchés mondiaux, elle a libéralisé ses quotas laitiers sans se soucier des conséquences de cette politique sur les Etats du Sud. Pourtant, l'augmentation des quantités disponibles ira principalement concurrencer l'agriculture vivrière des paysans du Sud. En dépit de ses discours, Bruxelles n'a pas hésité non plus, l'automne dernier, à recourir aux subventions à l'exportation pour écouler ses excédents sur le marché international en pleine crise laitière, afin d'éviter un effondrement des prix payés à ses producteurs...

S'appuyant sur les nouveaux droits dont dispose désormais le Parlement européen en vertu du traité de Lisbonne, qui renforce la référence aux droits de l'homme dans les relations extérieures de l'Union, le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit de l'alimentation exhorte les députés à demander, avant la signature de ces accords, des études de l'impact qu'auraient les APE pour les pays ACP. « *Il est temps que les politiques de coopération soient alignées sur les stratégies nationales visant à réaliser le droit à l'alimentation inscrit aujourd'hui dans la Constitution de 24 pays, quand un nombre aussi important d'Etats ont adopté des lois cadres garantissant ce droit* », observe-t-il. Une façon de rappeler que, dans la hiérarchie des normes internationales, le droit à l'alimentation doit aujourd'hui être placé au-dessus de toutes les autres. Les populations concernées peuvent désormais s'y référer pour faire valoir leur droit à se nourrir, qui reste le premier d'entre eux... ■ **Laurence Estival**

Pour assurer la sécurité alimentaire, les initiatives se multiplient pour développer une agriculture durable. Une stratégie qui a du mal à convaincre l'OMC, campée sur l'ouverture des frontières.

Un autre modèle agricole est possible

Il y a deux manières de répondre à l'impératif de sécurité alimentaire. La première, celle du passé, qui a échoué, consiste à fournir aux pays en développement des produits alimentaires au plus bas coût sur le marché mondial. La seconde stratégie, celle de l'avenir, doit reposer sur le développement des agricultures locales. C'est la seule solution. » Cette phrase n'a pas été prononcée par le représentant d'une organisation paysanne d'un pays du Sud, mais par le président de la France, Nicolas Sarkozy, lors de la conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale qui s'est tenue à Rome

le 3 juin 2008. Si, depuis deux ans, l'idée d'accompagner les pays en développement dans la modernisation de leur agriculture a fait son chemin, la mise en musique de cette orientation, en dépit des discours, tarde à se concrétiser au niveau international.

Pourtant, sur le terrain, les initiatives se multiplient. En témoigne notamment le Programme national d'autosuffisance en riz lancé en 2008 par le Sénégal, qui s'est fixé comme objectif d'atteindre une production d'un million de tonnes de riz blanc d'ici à 2012, afin de répondre aux besoins de la population dont c'est l'un des aliments de base. Le pays importe près de 80 % de sa consommation de riz et ces achats représentent 16 % de son déficit commercial. Dakar compte sur les bailleurs de fonds pour rassembler les 174 milliards de francs CFA

(265 millions d'euros) nécessaires à la mise en place de différentes mesures (distribution de semences et d'engrais, développement de l'irrigation, mécanisation des exploitations, organisation des producteurs...). Le développement de la filière riz s'inscrit dans le cadre de la « Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance », qui vise à rendre le Sénégal autosuffisant en 2015 pour la plupart des productions agricoles. Cette initiative a été soutenue par le Roppa, le Réseau des organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest, qui a lancé une campagne en faveur de la revalorisation de la filière. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avait elle aussi tiré la sonnette d'alarme : compte tenu de la croissance démographique, le continent, qui aujourd'hui ne satisfait en moyenne que 60 % de ses besoins, devrait importer en 2020 des quantités de riz comprises entre 6 et 10 millions de tonnes par an.

Manifestation pour la protection de la filière lait en Afrique.

Sans appuis politiques forts, les initiatives qui cherchent à développer des agricultures locales ont peu de chances de voir le jour.



Des moyens de production adaptés

Revitaliser les productions agricoles dans les pays en développement pour lutter contre la faim n'a toutefois de sens que si ces politiques bénéficient aux petits paysans et pas aux grandes exploitations, principalement tournées vers les exportations. Le droit d'accéder à la terre doit leur être reconnu. De même, ils doivent être les principales cibles des programmes visant à améliorer les performances des exploitations. Ceci suppose de leur permettre d'utiliser des variétés de semences adaptées à leur environnement ou de mettre en place des formations et un accompagnement les incitant à expérimenter des modes de production valorisant au mieux les potentialités des écosystèmes.

Au Mali, par exemple, les réseaux maraîchers de la région de Kayes, avec l'appui du Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural (GRDR), produisent eux-mêmes des semences biologiques et des produits phytosanitaires naturels, à base de plantes, destinés à dégager les paysans de l'emprise des entreprises commercialisant des produits souvent onéreux, voire nuisibles pour l'environnement. En Inde, grâce à l'appui d'organisations non gouvernementales (ONG), les paysans de la région montagneuse de Kolli Hills (Etat du Tamil Nadu, au sud de l'Inde) se sont organisés en groupes d'entraide. La productivité du millet a été améliorée grâce à la mise à disposition de semences sélectionnées par les agriculteurs, qui les ont d'abord testés dans leurs propres champs. La production, transformée sur place et bénéficiant d'un label « agriculture biologique », n'a eu aucune difficulté à être écoulee, grâce à une campagne de promotion dans des salons itinérants et dans des foires agricoles.

Sécuriser les débouchés

« La sécurisation des débouchés pour les produits locaux n'est malheureusement pas toujours évidente dans des pays où, sous l'effet des importations de produits agricoles, les habitudes alimentaires et les goûts ont changé », rappelle Tata Yawo Ametoenyenu, responsable d'Oadel, une organisation d'appui au développement local au Togo. Celle-ci vient de lancer un programme auprès des consommateurs

Dans la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, le commerce intrazone ne représente que 17 % des échanges

de Lomé pour leur faire redécouvrir les produits locaux. Après avoir organisé des petits déjeuners solidaires, l'association a ouvert une cafétéria pilote alimentée par des producteurs de la région. « Au départ, les gens étaient sceptiques, mais la crise alimentaire a changé la donne. La hausse des prix leur a fait prendre conscience de l'intérêt de développer des solutions alterna-

Rapprocher les producteurs et les consommateurs

Parmi les alternatives aux importations de produits agricoles pour satisfaire les besoins alimentaires des populations, les rapprochements entre consommateurs et producteurs ont aujourd'hui le vent en poupe. Dans les pays en développement, l'agriculture périurbaine joue un rôle de plus en plus important dans l'approvisionnement des villes. « Au Sénégal, par exemple, on estime qu'elle assure près de 60 % des achats de produits issus des cultures maraîchères », note Chantal Aubry, chercheuse à l'Inra et spécialiste de ces questions.

Les circuits courts sont également en fort développement au Nord. Aux Etats-Unis, des friches industrielles de Pittsburgh ou de Detroit ont été reconverties en terrains agricoles pour alimenter les citoyens en produits frais. « En France, les circuits courts concernent 80 000 exploitations, selon la dernière enquête sur les structures des exploitations agricoles. Ils sont présents plus particulièrement

dans certaines productions. La vente directe est pratiquée par 67 % des horticulteurs, 50 % des producteurs de vins de qualité, légèrement moins par les maraîchers, et par 42 % des producteurs de fruits. A l'inverse, elle intéresse plus rarement les producteurs de viande et ceux de grandes cultures », ajoute la chercheuse, qui insiste

aussi sur l'émergence de nouvelles formes, plus militantes. A l'image des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), qui comptabilisent 70 000 consommateurs. Ceux-ci s'engagent toutes les semaines à acheter, à quelque 1 000 producteurs, des « paniers » de marchandises payés d'avance. « En Ile-de-France notamment, nous avons des difficultés à répondre à la demande de citoyens de plus en plus nombreux et intéressés par ces dispositifs », indique Jérôme Dehondt, porte-parole national du mouvement. Les



Amap en Provence. Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne comptabilisent aujourd'hui 70 000 consommateurs en France.

problèmes rencontrés par les agriculteurs pour s'installer à la périphérie des grandes villes, où le foncier est l'objet de nombreuses convoitises, ne facilitent en effet pas les choses. Mais par leurs engagements, les consommateurs aident les nouveaux venus à démarrer ou sécurisent les revenus de ceux qui sont déjà sur place – les prix sont fixés en fonction des coûts de production. Le gouvernement a d'ailleurs annoncé, en avril 2009, son intention de favoriser l'installation d'agriculteurs en circuit court. ■

tives », mentionne le responsable, qui souligne par ailleurs que le gouvernement a aussi décidé de renforcer son appui aux paysans en subventionnant notamment l'utilisation d'engrais.

Sécuriser les débouchés suppose aussi l'organisation de chaînes de distribution. La Fédération tanzanienne d'organisations paysannes l'a compris. Accompagnée par le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret), elle a mis en place plusieurs marchés de gros dans le pays, à proximité des zones de production et de consommation, où se rendent désormais les intermédiaires pour faire leurs achats. L'avantage de ce dispositif est également d'avoir introduit une transparence sur les cours. Tous les acteurs les connaissent en temps réel. Autour de ces marchés, se sont greffées de nombreuses activités (commerces, restaurants, services bancaires...). Pour sécuriser les approvisionnements, les acteurs

locaux ont participé à la construction de pistes facilitant le transport des produits du producteur à l'acheteur. Un développement local qui profite à l'ensemble de la population.

Dynamiques régionales

Forts de ces premiers résultats, les partenaires travaillent actuellement au lancement d'un nouveau marché dans l'ouest du pays, près du lac Tanganyika, qui doit permettre de transporter la marchandise au Burundi ou en République démocratique du Congo. « Tout le monde a à y gagner, car la zone est trop enclavée pour permettre aux producteurs locaux d'écouler leur production dans les zones de consommation de Tanzanie. L'élargissement des débouchés au niveau régional est un moyen de sécuriser leurs revenus et de répondre aux besoins alimentaires des pays voisins, tous deux fortement tributaires des importations mondiales », explique

➤ Thierry Lassalle, responsable de ce projet au Gret.

L'échelon régional paraît le plus à même de répondre aux enjeux dans les pays en développement qui cherchent à s'organiser dans le domaine agricole, à l'image des Etats composant la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En janvier 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé la mise en place d'une politique agricole commune. Objectif général : contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins

alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté. L'institution entend privilégier la production locale et les échanges entre pays membres ; ils pourraient jouer de leurs complémentarités pour diminuer la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires. L'enjeu est de taille, car 50 % des importations des membres de la CEDEAO proviennent de l'Union européenne, le commerce intrazone n'en représentant que 17 %. Pour encourager la production et les échanges locaux, la Communauté prévoit des prix agricoles garantis, des politiques d'accompagnement des paysans (accès au crédit notamment) et la définition d'un tarif

extérieur commun différencié selon les productions, même si le taux le plus élevé, fixé à 30 %, ne permet pas totalement de protéger le marché régional des importations, qui risquent fort de concurrencer les producteurs locaux.

Soutiens politiques

Actuellement, la CEDEAO négocie avec les bailleurs de fonds internationaux pour obtenir l'argent nécessaire à la mise en œuvre des mesures adop-

Les différents projets mettent en évidence la possibilité d'un autre modèle agricole pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire

tées, ne pouvant pas, à elle seule, financer ses ambitions. Ces difficultés soulignent les limites de cette initiative. Sans appuis politiques forts, elle a peu de chances de voir le jour. Les exemples conduits au Mali ou en Inde concernant l'amélioration des productions agricoles locales ou ceux mis en œuvre au Togo ou en Tanzanie visant à sécuriser les débouchés des agriculteurs de ces pays ont, eux aussi, besoin d'être soutenus. Il s'agit, au-delà des réalisations locales ou ponctuelles, d'étendre ces expérimentations sur tout le territoire et de les inscrire dans la durée, pour participer à la création d'un cercle vertueux dans les pays en développement.

Ces différents projets mettent en évidence la possibilité d'un autre modèle agricole pour répondre aux enjeux de la sécurité alimentaire. Cependant, leur caractère exemplaire – tout comme la faillite du modèle basé sur la libéralisation des échanges – a du mal à convaincre la communauté internationale de changer son approche dans sa lutte contre la faim. Même si les négociations commerciales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont aujourd'hui dans l'impasse – chacun campant sur ses positions –, celle-ci n'a pas renoncé à sa volonté de parvenir à un nouvel accord ouvrant un peu plus les frontières. Une conception aux antipodes d'une régulation internationale des marchés, seule capable de faire durablement reculer la faim. ■

Laurence Estival

Etude nutritionnelle en Afrique. Pour faire durablement reculer la faim, une régulation internationale des marchés est nécessaire, mais cette approche a du mal à s'imposer.





FOOD, INC.
DE ROBERT KENNER



LA LÉGENDE DE LA TERRE DORÉE
DE STÉPHANE BRASEY



MADRE(S) TIERRA
DE ANNE FARRER



AU CŒUR DE LA PROXIMITÉ
DE NICOLE PETITPIERRE



JE MANGE DONC JE SUIS
DE VINCENT BRUNO



le programme sur www.cfsi.asso.fr



Comité Français pour la Solidarité Internationale



La Semaine de la solidarité internationale

Alternatives Économiques

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Agence française de développement, du ministère des Affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du CFSI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Agence française de développement, du ministère des Affaires étrangères et européennes ou de l'Union européenne.

Partout en France !

du 13 au 21 novembre 2010

La Semaine de la solidarité internationale

Si les crises actuelles exacerbent les tensions et le repli sur soi, elles représentent aussi de formidables occasions de prises de conscience et de créativité pour refuser l'inacceptable. Nos interdépendances, locales et mondiales, deviennent alors sources de rencontres, d'alliances et de transformation sociale. La solidarité internationale est une solidarité entre celles et ceux qui, ici comme là-bas, rêvent, luttent et agissent pour plus de justice. Une solidarité en actions incarnée par nos choix personnels et collectifs. **La Semaine de la solidarité internationale, du 13 au 21 novembre**, est l'occasion de s'informer, d'exprimer ensemble notre solidarité et d'agir concrètement pour un monde solidaire !

www.lasemaine.org



En collaboration avec :



Avec le soutien de :



C A M P A G N E

ALIMENT **TERRE**



**Du champ à l'assiette,
reconstruire la
chaîne alimentaire**



**Comité Français pour la
Solidarité Internationale**

www.cfsi.asso.fr



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Agence française de développement, du ministère des Affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne.
Son contenu relève de la seule responsabilité du CFSI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Agence française de développement, du ministère des Affaires étrangères et européennes ou de l'Union européenne.